



Procès-verbal du registre des délibérations

Du Centre Communal d'Action Sociale De la Commune de BRISCOUS

Séance du 30 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mars à 18 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Briscous s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle Bixintxo, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne AYENSA

Présents : Fabienne AYENSA, Christine CHEVERRY PALUAT, Mikaël DACHARY, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, Stéphanie LAFOURCADE, Magdalena PEDROTTI, Michel PINAQUY, Jorge RAMIREZ, Gaëlle REISDORFFER.

Absents : Anne-Marie JOCOU (procuration à Fabienne AYENSA).

1/ Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil d'administration à la majorité et avant l'approbation du compte administratif, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Vote - Pour : 10

Abstention : 1 (Anne-Marie JOCOU)

2/ Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil d'administration vote à la majorité le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 713 480.56 €

Réalisé : 709 003.75 €

Investissement

Dépenses

Prévu : 10 470.96 €

Réalisé : 3 078.00 €

Restes à réaliser : 922.00 €

Recettes
Prévu : 713 480.59 €
Réalisé : 689 377.07 €

Recettes
Prévu : 10 470.96 €
Réalisé : 9 580.96 €
Restes à réaliser : 0.00 €

Résultat : - 19 626.68 €

Résultat : 6 502.96 €

Résultat global : - 13 123.72 €

Vote - Pour : 9 (La Présidente ne prend pas part au vote)

3/ Affectation du résultat 2021

Le Conseil d'administration à la majorité :

Vote - Pour : 10
Abstention : 1 (Anne-Marie JOCOU)

Considérant les résultats d'exploitation de l'exercice 2021
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- Un déficit de fonctionnement de :	9 314.09 €
- Un déficit reporté de :	10 312.59 €
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	19 626.68 €
- Un excédent d'investissement de :	6 502.96 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	922.00 €
Soit un excédent de financement de :	5 580.96 €

Est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/21 : DEFICIT :	19 626.68 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	19 626.68 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	6 502.96 €

4/ Budget primitif 2022

Le Conseil d'administration, à la majorité :

Vote - Pour : 10
Abstention : 1 (Anne-Marie JOCOU)

- **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 770 121.00 €

Recettes : 770 121.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 20 581.00 €

Recettes : 20 581.00 €

Le budget principal du CCAS est un budget par nature, qui est soumis au vote

- Au niveau de chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

5/ Modification du temps de travail de l'emploi occupé par un adjoint d'animation

Est exposé au Conseil d'administration la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail permanent à temps non complet d'un adjoint d'animation, afin de répondre aux besoins de service.

Conformément à l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal rendu le 03/02/2022, le Conseil d'administration, à la majorité :

Vote - Pour : 10

Abstention : 1 (Anne-Marie JOCOU)

Décide :

- la suppression, à compter du 01/05/2022, d'un emploi permanent à temps non complet de 31 h hebdomadaires d'adjoint d'animation,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de 35.00 h hebdomadaires d'adjoint d'animation,

Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

6/ Questions diverses

QUESTIONS DES PARENTS DES ECOLES PUBLIQUES

- **Incident sur la pause méridienne** : quand il y a un problème avec un enfant, pourquoi est-ce la directrice des Salines qui punit les enfants alors que ce n'est pas un temps d'école ? N'est-ce pas le rôle du personnel du CCAS de régler les problèmes sur le moment.

Réponse : Lorsque les animateurs rencontrent des problèmes sur les temps de pause méridienne, ceux-ci sont traités sur le moment. Toutefois, les services du CCAS et les enseignants travaillent ensemble selon un principe de co-éducation ; ainsi, Elisa MULLER, en direction sur l'animation à l'école des Salines, fait chaque jour un point avec les instituteurs. Ce temps d'échange quotidien est précieux pour la régulation des comportements de certains enfants.

- **Problème indésirable dans une assiette** : un enfant a trouvé une dent avec la racine dans sa brandade de morue. La personne qui s'occupait d'eux serait intervenue et lui aurait demandé

de jeter la dent à la poubelle et lui aurait changé son assiette. Pourquoi le parent de cet enfant n'a pas été mis au courant de cet incident ?

Réponse : La cheffe de cuisine n'a pas été informée de ce problème qui aurait eu lieu en décembre et n'est signalé par les parents que maintenant. Pourtant, Madame MONJARET fait un point chaque jour à la fin du repas avec les agents d'animation pour s'assurer que tout s'est bien passé. La brandade de morue est faite maison et Madame MONJARET assure qu'il n'y a pas eu de souci en cuisine. Il est demandé à Madame LAFOURCADE, représentant les écoles publiques, de se renseigner auprès des parents de l'enfant.

D'autre part, il faudrait à l'avenir signaler rapidement ce genre d'incident et être plus précis : quel jour, sur quel site, quels sont les agents concernés et le nom de l'enfant.

- **Questions CCAS et CE :** certains parents se demandent pourquoi les questions concernant le CCAS ne peuvent pas être discutées en conseil d'école ?

Réponse : Lors d'un conseil d'école, M. l'Inspecteur d'académie avait expliqué que les réunions des conseils d'école étaient destinées à des discussions sur la pédagogie, la progression des enfants et non un lieu pour faire un point sur les travaux non effectués par la mairie ou les éventuels problèmes rencontrés dans le fonctionnement des services du CCAS. Cette mission est confiée aux représentants des parents d'élèves nommés par le Maire pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS. Des parents d'élèves ont également été intégrés dans la commission de restauration scolaire afin de participer à l'élaboration des menus et exprimer les observations des parents sur le fonctionnement du service.

- **Les sorties organisées :** L'initiative prise et annoncée pour emmener les enfants à la montagne a été très appréciée. Il n'y a pas eu une alternative proposée ou même un maintien (même s'il n'y avait pas de neige). De façon globale, il y a peu de propositions de sorties pour certains parents.

Réponse : Le coût de la sortie neige étant élevé, il a été jugé dommage de la maintenir alors même qu'il n'y avait pas de neige. Le carnaval a été organisé à la place et les enfants ont circulé dans le village et se sont arrêtés à divers endroits pour collecter des bonbons.

Effectivement les sorties ont été impactées par la crise COVID et l'absence de passe vaccinal de certains agents. Néanmoins, une sortie est organisée à chaque petites vacances et une par semaine durant l'été. Des contraintes budgétaires entrent également en ligne de compte et notamment le coût élevé des transports. A titre d'exemple, pour le mois d'avril, le montant des devis de transport pour les sorties est de 895 euros : ferme de Pouillon dans les Landes (420), sortie à Saint Pierre d'Irube pour participer à la journée handisports (300) et sortie bowling à Bayonne (175).

- **Garderie commune :** Le contexte sanitaire évoluant, les familles fréquentant les deux écoles, bourg et salines, se demandent quand les garderies pourront être à nouveau communes ?

Réponse : Les protocoles sanitaires ont été allégés mais la prudence est recommandée. Les agréments nous permettent d'accueillir 70 enfants au périscolaire du bourg et 50 enfants au périscolaire des Salines.

Mme Lafourcade effectuera un sondage auprès des parents pour déterminer le quota attendu dans chacun des lieux. Se pose également le problème de la capacité des bus, le transport scolaire étant de la compétence du Syndicat des mobilités et non plus de la commune.

- **Pas d'accueil possible entre 8h30 et 8h50** : est-ce possible que l'heure d'arrivée le matin pour les enfants à la garderie soit élargie ?

Le règlement intérieur sera modifié lors du Conseil d'administration du mois de juin pour une mise en place en septembre 2022, afin de prolonger l'accueil jusqu'à 8h40. Aucun enfant n'a été refusé après 8h30 jusqu'à présent. Les agents du CCAS habillent et accompagnent les enfants jusqu'à leur classe. Ce temps sera réduit de 10 minutes.

Mme Pedrotti fait état de la frustration que peut ressentir un enfant qui arrive en garderie à la dernière minute, qui n'a même pas le temps de se dévêtir pour jouer avec ses camarades car il doit se rendre directement en classe.

- **Fermeture du centre de loisirs l'été et à Noël** : la fermeture sur ces périodes est-elle nécessaire et obligatoire ? Certaines familles auraient aimé que le centre soit ouvert toute l'année.

Réponse : La difficulté rencontrée par les parents est entendue. Pour le bien des enfants, le CCAS a fait le choix d'assurer l'encadrement des vacances par des agents titulaires et non pas par des contractuels que les enfants ne connaissent pas. Les agents doivent pouvoir prendre leurs congés et ces semaines de fermeture permettent d'effectuer des travaux dans les locaux.

QUESTIONS PARENTS ECOLE ST VINCENT

(Les 5 premières questions sont posées par une seule et même personne)

- Plusieurs parents d'élèves semblent avoir des difficultés pour trouver le moyen de communication, le bon interlocuteur, le bon numéro de téléphone pour la bonne problématique.

Réponse : Tous les renseignements figurent sur le portail familles. Confirmé par les représentants des parents présents.

- Pourquoi y a t'il ces 15 mn d'absence d'accueil le matin entre 8h30 et 8h45 (8h50 pour l'école Public). C'est contraignant pour certaines familles.

Réponse : Sujet évoqué ci-dessus

- Personnellement, ayant travaillé dans ce milieu-là au Pays Basque, c'est du jamais vu. Surtout quand les gens ne travaillent pas dans le village où il y a l'école...

Réponse : Les structures des communes alentour font de même.

- La réservation de la garderie et la cantine en ligne est assez contraignante, 1 semaine en amont pour réserver ou annuler. Sachant que la vie est pleine d'imprévu ou certains boulots où les horaires peuvent changer du jour au lendemain.

Réponse : Il est conseillé de s'inscrire pour l'année scolaire entière et de ne signaler que les changements. Des taux d'encadrement sont imposés et fixés en fonction des inscriptions. Règlementairement, il n'est pas possible de modifier l'emploi du temps des agents moins de 7 jours à l'avance (3 jours si urgence).

Mr Dachary explique que la réglementation est plus simple dans le secteur privé et que c'est peut-être la raison pour laquelle certains parents ne comprennent pas ces délais d'inscription.

D'autre part, la cheffe de cuisine passe les commandes dès le jeudi matin pour la semaine suivante. Elle a besoin de connaître les effectifs afin de commander les quantités nécessaires en évitant le gaspillage.

Mme Pedrotti remarque que les parents ne se plaignent plus du manque de quantité à la cantine.

- Les pénalités mises en place pour la cantine ou la garderie ne pourraient pas être modérées par une meilleure communication, une simplification du système de réservation (on en revient à cette semaine en amont) ou encore des degrés d'avertissement plutôt que de sanctionner systématiquement.

Réponse : Mme la Vice-Présidente, rappelle qu'aucune pénalité n'est appliquée depuis 2 mois sur la facturation.

- Pour le centre de loisirs, certains déplorent qu'il ferme 2 semaines l'été.

Réponse : Sujet évoqué ci-dessus.

- Il semble y avoir des soucis dans le groupe des petits lors du périscolaire. Des téléphones portables sont prêtés à certains enfants et cela crée des tensions. Certains enfants ne veulent plus aller au périscolaire, les parents s'en inquiète.

Réponse : Les élus souhaitent avoir les coordonnées de la famille qui signale cet incident, ainsi que le nom de l'agent concerné. Les agents utilisent leur téléphone portable pour mettre un peu de musique aux enfants mais les enfants ne sont pas autorisés à toucher les appareils. Une note de service va être adressée aux agents.

- Il semblerait que la partie périscolaire ne soit plus aussi bienveillante que dans le passé. Que se passe-t-il ?!

Réponse : Une étude sera effectuée sur le nombre d'enfants accueillis par salle sur chaque site ; cela va nous permettre d'envisager la nécessité d'une éventuelle salle supplémentaire. Pendant la période COVID, il est arrivé qu'il n'y ait plus sur les sites suffisamment d'agents présents pour assurer du périscolaire. Nous n'arrivions pas à trouver du personnel remplaçant : nous avons alors déclaré les accueils périscolaires en « simples garderies » pour lesquelles nous ne percevons aucun financement de la CAF.

- Un audit sur l'organisation des services du CCAS va être prochainement effectué. Les crédits ont été votés au budget. Réalisé par les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, celui-ci permettra d'entendre les agents, les difficultés rencontrées, leurs attentes. Des agents épanouis dans leur poste seront en capacité d'accueillir

les enfants avec la bienveillance attendue. Une nouvelle directrice des accueils collectifs des mineurs prendra son poste le 4 avril 2022 en remplacement du Directeur absent depuis longtemps. Le fonctionnement des services et les projets devraient prendre un nouvel essor.

Question supplémentaire :

Pourquoi l'accès au petit parking n'est pas rétabli avec l'amélioration de la situation sanitaire.

Réponse : La fermeture du parking est liée aux consignes Vigipirate toujours en vigueur. Un parking existe au bourg, mais il est peu utilisé par les parents d'élèves. Certains stationnent sur les trottoirs et empêchent la circulation piétonne, ainsi que celle des poussettes.

DIVERS :

- Des parents d'élèves de chaque école siègent à la commission de restauration scolaire ; or peu de parents viennent aux réunions qui ont lieu tous les 3 mois. Les parents d'élèves siégeant au CCAS sont invités à contacter les parents de leur école afin de trouver des remplaçants. Les comptes-rendus de réunions seront adressés à tous les parents.
- Repas à thèmes très appréciés, ainsi que les ateliers cuisine organisés au périscolaire.

C.C.A.S BRISCOUS La Vice-Présidente
MAIRIE
61240 BRISCOUS
031 05 69 31 78 34


Fabienne ETCHEGARAY

